

FEDERATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS D'ACCUEIL DE MARINS

Membre de l'ISWAN (Réseau international d'assistance et de bien être des marins)

56 rue Falguière – 75015 PARIS

N°84 JUILLET/AOUT 2013

France Ports Accueil

Edito

La Nouvelle Convention maritime 2006 (MLC 2006) est entrée en application le 20 août 2013, tout au moins pour les Etats qui l'ont ratifiée avant le 20 août 2012. Pour les autres, il leur faudra attendre un an après ratification pour pouvoir posséder à bord des navires les deux documents prouvant qu'ils remplissent les conditions exigées par cette MLC 2006. Cela devrait leur épargner, sauf cas exceptionnels, les inspections minutieuses des inspecteurs de l'Etat du Port où ils font escale. On ne peut que s'étonner et déplorer que si cette MLC a recueilli, en 2006, la quasi-unanimité des signatures, il ait fallu attendre le 20 août 2012, pour arriver aux 30 ratifications nécessaires couvrant les 75% du tonnage global pour sa mise en place un an plus tard. Il faudra une année supplémentaire aux Etats et aux compagnies de navigation pour l'établissement des documents. Actuellement le nombre d'Etats membres ayant ratifié cette MLC s'élève à 48. On assistera donc à un échelonnement dans l'entrée au groupe des « ratifiés » qui risque d'amener confusion et retard. Sur le plan accueil des marins, on ne peut qu'être d'accord avec Douglas Stevenson, du Centre des Droits des Marins, lorsqu'il écrit : « *La recherche du financement demeure un défi constant pour les organisations bénévoles d'accueil des marins* » et il rappelle que la MLC prescrit aux Etats membres de promouvoir les structures d'accueil à terre, . Quoiqu'il en soit cette MLC, même si elle a été longue à se mettre en place et ne correspond pas toujours à ce que nous espérons, représente quand même un outil et une étape vers le mieux-être des marins. A nous de savoir l'accompagner et l'utiliser.
A.Llorente..

Sommaire

Il y a dix ans : vie de la Fédération	1
Le point (Gérard PELEN, Président de la FNAAM)	1
Mérite Maritime (nouveaux membres)	2
Observatoire des droits de marins : (journées d'études des 27 et 28 juin 2013)	2
Navires et marins abandonnés : (quelques derniers cas)	3
La MLC 2006 et les marins abandonnés	3
Nouvelles sources de stress en haute mer : (Guy Baron, extraits du Bulletin de l'Association Des Géographes français)	4
Nouvelles des Ports : Dunkerque (Est et Ouest) Calais, St Malo, Paimpol, St Nazaire, Nantes, Bordeaux, Port la Nouvelle, Sète, Port de Bouc, La Réunion)	4/8

Il y a dix ans : Septembre 2003. La FAAM fête ses 5 ans d'existence. Le Conseil du 22 septembre souhaite améliorer la communication entre les foyers, et s'inquiète du retard apporté à la ratification de la 163, alors que le projet de loi a été déposé en décembre 2002 tandis que le secrétaire du Welfare Trust explique les difficultés financières de son organisme dues à la crise boursière. Dix ans plus tard, malgré la régularité du France Port Accueil, l'inter communication entre les associations reste d'actualité Si la 163 a été ratifiée, la CTM - elle aussi ratifiée avec retard - la remplacera l'an prochain, mais nous attendons toujours la solution au financement de nos associations. Le temps administratif paraît toujours très long à ceux qui affrontent les difficultés d'une gestion quotidienne de l'accueil. Dans les foyers, les amis des marins dunkerquois changent de siège social, Loon se voit offrir un télécopieur, Le Havre organise un repas pour ses bénévoles, St Malo se bat via la presse contre sa CCI pour ouvrir une structure d'accueil. Lorient a enfin son projet défini de nouveau local. A St Nazaire l'Alliance, navire abandonné est enfin vendu. Nantes a formé 8 équipes de visite des navires, Bayonne rend visite au Havre et Marseille découvre avec satisfaction des locaux réservés dans la nouvelle gare croisière pour les équipages. C'est la vie de nos associations avec leurs problèmes mais aussi leurs joies quand l'accueil des marins progresse C'est le but qu'elles poursuivent .Souhaitons que l'Etat leur en donne les moyens ! A.C.

Le point .: Les informations, relatives au financement des associations d'accueil des marins, données lors du Conseil Supérieur des Gens de Mer du mois de juin ont fait naître des espoirs puis des

déceptions car beaucoup espéraient que cela irait vite. A la date du 12 septembre, Madame BREHIER, Directrice des Affaires Maritimes, s'est excusée de n'avoir pas pu nous donner des informations plus tôt. Elle nous fait savoir que durant l'été la sous-direction des ports a effectué une enquête européenne qui a complété le dossier. Elle a attendu le rapport de la commission sur l'AGISM qui s'est intéressée à l'accueil des marins. La base du dossier étant maintenant plus complète elle va faire le point avec le cabinet du ministre. A la suite de cela, le groupe de travail pourra se réunir. Monsieur BECOUARN, sous-directeur des gens de mer doit se mettre en contact avec moi pour faire le point. Dès que j'aurai de nouvelles informations, je les ferai parvenir aux présidents des associations. En prévision de la prochaine réunion du Conseil Supérieur des Gens de Mer, il faudrait que les différentes commissions portuaires de bien-être fassent remonter les questions qui peuvent être abordées au niveau national. Tout en ayant conscience des difficultés de certains foyers, en lisant les articles envoyés, il est réconfortant de constater l'entraide entre les associations. En cette période de rentrée et en espérant que rapidement les problèmes financiers ne polluent plus le fonctionnement de nos associations, je vous souhaite une bonne reprise. G. PELEN

Mérite Maritime : Marie Christine LE NAY, Présidente de l'Association de St Nazaire , et Patrick CHAUMETTE, fondateur de l'Observatoire des Droits des Marins de Nantes, viennent d'être nommés Chevaliers du Mérite Maritime. Nous leurs adressons toutes nos plus amicales félicitations. A.LL

Observatoire des Droits des marins : Les Journées des 27 et 28 juin 2013 ont envisagé divers aspects du travail maritime international le bien-être des gens de mer en escale et diverses actualisations. Le yachting professionnel international, en Méditerranée ou à Anvers, donne lieu depuis une décennie à des complexités juridiques traitées par les juges nationaux, en Italie, en Grèce et en France. Récemment la Cour de Justice de l'Union Européenne a uniformisé les solutions des conflits de juridictions et des conflits de lois, rattachant le marin au port de l'exploitation réelle du navire. Le marin est ainsi rattaché à la terre, ouvrant l'éventuelle intervention de l'inspection du travail, afin de veiller au respect du droit national du travail, quel que soit le pavillon du navire. Cette évolution concerne la relation de travail, alors que l'affiliation éventuelle à un régime de sécurité sociale relève de textes européens différents. Il faut donc envisager des solutions à l'embarquement de marins français ou européens sous des pavillons étrangers. La Caisse de sécurité sociale des Français de l'étranger a présenté ses fonctions et des services. Le marché européen du transport maritime laisse place à la liberté d'établissement des entreprises, donc d'immatriculation des navires. Pour autant la directive de décembre 1992 permet d'appliquer dans certains cas les conditions sociales de l'Etat d'accueil. Cela concerne notamment la desserte des îles. La loi du 28 mai 2013 vient de préciser un décret français de 1999 et d'étendre à toute prestation de services maritimes, faite dans les eaux territoriales françaises, l'application des conditions sociales de l'Etat d'accueil. La seconde Journée a envisagé le bien-être des marins en escale, notamment les questions de déplacements à terre, qu'il s'agisse de rejoindre un aéroport ou à l'inverse le navire, qu'il s'agisse d'escales courtes, d'escales liées à des travaux, voire des situations extrêmes d'abandon du navire par l'exploitant commercial, les marins y compris. Dans le cadre des accords de Schengen, le code européen régit le droit d'asile et les visas, les diverses procédures. Les foyers d'accueil de Nantes et de Saint-Nazaire ont explicité les problèmes soulevés par ce strict encadrement. Gérard Pelen, Président de la FNAAM, a décrit la situation marseillaise. La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (44) est revenue sur les diverses étapes d'élaboration de l'arrêté préfectoral de délimitation des communes dans lesquelles les marins étrangers peuvent se rendre avec une pièce d'identité maritime (PIM), pour le port de Nantes Saint-Nazaire. La Journée s'est poursuivie avec des thèmes d'actualisation juridique demandée par les partenaires de l'Observatoire : les responsabilités civiles et pénales des membres de l'équipage, la généralisation du SMIC terrestre liée à l'exclusion de l'obligation de nourriture de l'assiette du SMIC maritime. La question de la diffusion de l'information et de la vulgarisation des questions juridiques conduit les administrations et l'Observatoire à la production de guides de fiches pratiques. *Véronique AUBERT, Chargée de mission et de projets Observatoire des Droits des Marins ou projet Escales*

Navires et marins abandonnés. Après trois mois de bannissement et un changement de pavillon le « River KING » devrait pouvoir prochainement quitter Granville. Le petit vraquier de 58 mètres de long, âgé de 29 ans, est arrivé dans le port normand le 15 mai, avec à son bord un équipage de

quatre marins albanais. Ces derniers avaient décidé d'immobiliser le navire pour réclamer à l'armateur grec Ionian Marine Shipping des arriérés de salaires. Ceux-ci n'avaient pas été versés depuis trois mois. Après plusieurs semaines de mobilisation et l'intervention de la CGT des marins du Grand Ouest, trois des marins - le commandant renonçant à sa demande - ont finalement obtenu gain de cause le 8 juin. L'inspection de l'Etat du port menée à ce moment-là ayant conclu à de nombreuses défaillances, le navire a été banni des ports des Etats signataires du Memorandum de Paris et son pavillon, le Belize, a décidé de le radier. Le navire a donc été immatriculé au Panama et a effectué son bannissement à Granville, son autonomie ne l'autorisant pas à rejoindre un port extérieur au Memorandum de Paris. Après négociations entre les avocats et l'administration maritime, une visite de levée de bannissement devrait avoir lieu dans les jours à venir. Le navire pourra ensuite quitter la France.

Les Maersk Vancouver, Maersk Vigo et Maersk Valletta, sont désormais à quai dans le port allemand de Wilhelmshaven. Les trois navires de 1900 EVP (équivalent vingt pieds - taille standard du conteneur) et leur quarante marins étaient abandonnés depuis mi-juillet par leur armateur, une compagnie marocaine. Celle-ci aurait cessé de payer les factures suite à la fin de l'affrètement des navires par Maersk Line, début juillet. Les porte-conteneurs se trouvaient depuis lors en rade devant Bremerhaven, dans l'attente d'une hypothétique vente à un armateur local. En août, l'Havariekommando, l'organisme de sauvetage maritime allemand, s'était rendu à bord et avait découvert une situation catastrophique, notamment au plan sanitaire. L'affaire a provoqué un grand émoi localement et décision a finalement été prise de ramener les navires à quai. Ils sont désormais à Wilhelmshaven où la mission des gens de mer a pris en charge les équipages. La situation des navires n'a pas encore évolué.

A Saint Malo : Un cargo de 65 mètres battant pavillon de Belize est bloqué depuis le mardi 10 septembre pour raison de sécurité. Son équipage, non payé depuis plusieurs semaines, s'est mis en grève. Arrivé dans la cité corsaire avec une cargaison de granit, l'**Olympic Light** a été bloqué à quai après une inspection du Centre de sécurité des navires de Saint-Malo. En cause : des déficiences au niveau de la propulsion et un système de sécurité incendie problématique. Consigné à quai le temps que les réparations soient effectuées, le navire attend maintenant le feu vert de son agent pour une inspection de contrôle. Mais l'**Olympic Light** n'en sera pas pour autant libéré de ses aussières. Propriété du grec Duende Maritime, le bateau a été saisi par l'un de ses créanciers en attendant le règlement de sa dette. Et pour faire bonne mesure, les huit marins albanais se sont mis en grève pour non-paiement de salaires depuis août. L'armateur n'a pas non plus remboursé aux marins des billets d'avions.

Rio Tagus : Bloqué à Sète depuis 2010, le cargo de 80 mètres Rio Tagus, sera vendu aux enchères le 7 octobre au tribunal de grande instance de Montpellier. Les enchères sont fixées à 225 000 euros, avec capacité de baisse immédiate, le plancher étant fixé par le vendeur à 195 000 euros. Le Rio Tagus est à quai à Sète depuis le 30 octobre 2010. Arrivé en provenance du port égyptien de Damiette, chargé de 2 700 tonnes d'urée, il avait été arrêté à la suite de l'alerte lancée par les marins qui dénonçaient leurs conditions de navigation. Le chargeur avait ensuite entamé une procédure contre l'état de la cargaison. Les onze marins étaient restés à Sète durant près de quatre mois. La vente du 7 octobre est le fait du manager (Prans Water Shipping).

La MLC 2006 et l'abandon des marins : Douglas Stevenson, du Centre des Droits des Marins, relève dans la MLC 2006, plusieurs obligations des armateurs envers leurs équipages, telles que : - - Paiement des salaires et autres gains au moins une fois par mois - Mise à disposition de locaux décentes d'habitation et de détente,- Alimentation suffisante en quantité et qualité tenant compte des habitudes culturelles et religieuses., - Soins médicaux pour les maladies ou accidents survenus pendant l'embarquement, - Réserve financière suffisante pour couvrir les frais de rapatriement des équipages. Si l'armateur ne peut assurer ce rapatriement, c'est l'Etat du pavillon qui doit s'en charger et se retourner ensuite vers l'armateur. Si l'Etat du pavillon fait défaut, l'Etat du port ou le pays dont est originaire le marin peut le rapatrier et se faire rembourser, auprès de l'Etat du pavillon les dépenses engagées. La MLC 2006 fait obligation à l'Etat du Pavillon de rapatrier les marins abandonnés mais n'a pas prévu de système pour les loger, les nourrir, leur procurer les soins médicaux et payer leurs salaires quand ils sont abandonnés par leur armateur. En 2008, le BIT et l'OMI ont créé un groupe de travail dans le but de rédiger un instrument juridique qui rendrait obligatoire la protection des équipages abandonnés. Ce groupe de travail propose que la MLC soit amendée le plus tôt possible après sa mise en application. Le point principal serait la création

rapide d'un système financier pour aider les équipages abandonnés. Il permettrait aux marins abandonnés d'avoir :

- Un accès direct à ce système pour régler leurs dépenses de nourriture, logement, soins médicaux et un paiement allant jusqu'à quatre mois de salaires,
- Une définition de l'abandon. Elle est définie lorsque l'armateur ne paie pas le rapatriement, laisse le marin sans le nécessaire support, n'a plus de liens avec le marin ou a n'a pas payé les salaires pendant deux mois,

L'Etat du pavillon doit exiger de l'armateur la production de documents montrant ses garanties financières. Ce document serait à présenter aux marins et aux inspecteurs de l'Etat du Port.

Une Commission Tripartite Spéciale a été créée pour adapter la MLC en continu suivant l'évolution.. Elle se réunira en début 2014 et il est espéré que ces propositions seront étudiées et adoptées.A.LL

Nouvelles sources de stress en haute mer . Guy Baron que nous avons eu le plaisir d'accueillir à Dunkerque Ouest nous envoie une étude qu'il a publiée dans le Bulletin de l'Association des Géographes français.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer de nouvelles difficultés rencontrées par les équipages des navires au grand large. Le rallongement du temps de navigation est souvent imposé par les économies de carburant avec la réduction de la vitesse du navire. La traversée de l'Atlantique ou du Pacifique, le contournement de l'Afrique peuvent être prolongés de plusieurs jours. L'absence de communication avec la terre n'en est que plus difficile à vivre pour les marins à bord de navires encore non équipés de téléphone satellite à disposition des équipages. *Internet* est peu utilisé sur les vraquiers, davantage sur les pétroliers, méthaniers et les grands porte-conteneurs, mais le coût du fonctionnement pour les équipages est élevé. Le système d'identification automatique (AIS), recommandé depuis 1998, est généralisé ; couplé au GPS et aux communications satellites, la marche du navire est sous contrôle ; des centres opérationnels des compagnies en téléguident quasiment le parcours. L'heure d'arrivée doit être respectée quelle que soit la météo. Les lamaneurs, le remorquage, les pilotes et les manutentionnaires et grutiers sont retenus ; le moindre retard peut donc avoir un coût que les assurances ne remboursent pas, alors qu'un conteneur perdu en mer est couvert. Forcer le temps à l'orée des 200 milles marins est une nécessité commerciale que le Capitaine ne peut

qu'entériner aux risques de dommages collatéraux. Les capitaines sont sous pression et ne sont plus entièrement maîtres de leurs itinéraires. Aggravant la pression à laquelle sont soumis les navigants, les risques d'attaque en haute mer se multiplient. La piraterie gagne le grand large par extension des attaques à partir de navires mères bien au-delà de la ligne des 200 milles marins. Quelques détournements de navires de commerce au large de la Somalie dépassent les 500 milles. La Mission européenne Atalante qui doit assurer la sécurité des navires au large du Nord-Est de l'Afrique est d'ailleurs élargie à la haute mer (2008-2012). Après le passage du canal de Suez, la traversée de l'Océan Indien n'est plus un repos. Les barbelés, les mannequins représentant des gens armés garnissent les navires dont le château devient forteresse. Le huis clos se renforce et les quelques jours de détente occasionnés par la traversée de cet océan ne sont plus de mise depuis une dizaine d'années.

NDLR : Sur la côte Ouest d'Afrique on assiste à une augmentation de l'activité des pirates. Attaques de navires, pillage à bord des effets personnels de l'équipage et de la cargaison, capture d'otages qui ne seront rendus que contre rançons.

Nouvelles des ports.

Dunkerque : L'application du Code ISPS et des règlements Schengen entraine une limitation de la zone de circulation des marins non européens en escale dans nos ports. Ces mesures sont, pour les marins une contrainte supplémentaire. Pour en pallier les effets nos foyers d'accueil doivent développer leur action mais cela nécessite un financement adéquat. A.LI

Dunkerque Port Ouest (Loon Plage : -les gros porte conteneurs du dimanche qui arrivaient en fin d'après midi sont à quai maintenant vers midi pour un départ vers 19h00. Cela nous donne la possibilité d'offrir et d'exploiter nos facilités de « foyer de proximité » permettant à une bonne partie de l'équipage d'y venir, ne serait ce que pour une heure. A.LI

Calais :Dans ce port l'accueil des marins est assuré par l'Association Calaisienne des Amis des Marins (ACAM), créée en janvier 1966. Après deux années de démarches diverses, l'ACAM a pu obtenir qu'un bâtiment soit mis à

sa disposition par le SMBC. Une année a été nécessaire aux bénévoles pour remettre en état, avec l'aide de la Ville de Calais qui a effectué les gros travaux, ce local. Des dons et des subventions diverses ont permis de le

meubler, de l'équiper et le foyer pouvait ouvrir ses portes aux marins le 21 mars 2000. En décembre 1998 un contrat était passé avec l'AGISM qui prenait en charge les frais de fonctionnement, électricité, téléphone, eaux, achat de marchandises pour le bar, la boutique, les cartes téléphoniques, entretien du minibus et achat de carburant, le change etc. ainsi que les salaires et charges (23.000€) de l'employé à temps partiel assurant la permanence. En contrepartie l'Agism encaisse les revenus de l'activité commerciale. Ceux-ci sont loin de couvrir les dépenses engagées. Les difficultés financières actuelles de l'Agism ne lui permettent plus d'assurer un quelconque financement et le foyer connaît une situation extrêmement difficile. Sa survie est en jeu, ça n'est plus qu'une question de semaines. Au moment où le port de Calais a de grands projets d'extension, que des escales de paquebots de croisières vers le grand Nord sont prévues, dans des croisières vers le Nord, ce serait une erreur de priver le port d'un tel outil. L'arrêté ministériel du 15 décembre 2008 fixe la liste des ports, dont Calais, dans lesquels sont constituées des Commissions portuaires de Bien Etre des Gens de Mer. On ne peut que déplorer que, malgré tous les efforts des Affaires Maritimes de Boulogne-sur-Mer en charge de Calais, cette Commission n'ait pu être installée avant le 13 juin 2012, date à laquelle elle s'est réunie sous la présidence de M.Nadaud, Directeur Départemental adjoint délégué à la mer et au littoral. M. Philippe Berthonche, Président du Conseil de Bien Etre Portuaire du Port de Dunkerque, M. Gilbert Fournier, ex Capitaine d'Armement de Sea France, et moi-même,

tous trois de Dunkerque, en faisons partie. Une large discussion a permis de faire le point et d'avancer plusieurs idées. Nous avons pu faire part de nos expériences dunkerquoises. La réunion s'est terminée sur la proposition de se retrouver en décembre 2012 pour la désignation du bureau. Cette réunion a été reportée ensuite en début 2013, mais à ce jour nous n'avons plus de nouvelles. Nous sommes quelques Dunkerquois à faire partie de l'ACAM et nous pensons qu'il serait possible d'aider la courageuse petite équipe qui lutte pour maintenir un accueil de marins dans ce port. Nous remercions Gérard Pelen, Président de la FNAAM, qui est intervenu lors de l'attribution, par la Société des Œuvres de Mer, des aides aux foyers d'accueil pour que Calais en bénéficie. Nous pensons aussi qu'en mettant en pratique les décisions prises à la réunion du 13 juin 2012, en réorganisant l'activité du foyer, il devrait être possible de conserver ce foyer. Actuellement il faut trouver un financement pour les dépenses d'eau, électricité, téléphone, internet, carburant pour le minibus. Il faut reconstituer les stocks, buvette et snack. Nous nous sommes retrouvés à Loon Plage le samedi 21 septembre avec le Président du C.B.E de Dunkerque, la Présidente des Amis des Marins de Dunkerque, un bénévole de l'Association Loonoise des Amis des Marins et moi-même avons rencontré la Présidente et le Trésorier de l'ACAM et nous nous sommes répartis les mesures à prendre pour redonner vie à ce foyer. Nous ne manquerons pas de demander une réunion de la Commission Portuaire de Bien Etre. A.Llorente.

Paimpol : Notre ami, Roger Courland, fondateur de l'AVEN (Association des victimes d'événements de mer), de l'ANAC(Association des Navigants de la Communauté Européenne), créateur d'un centre de documentation maritime très riche, toujours engagé dans la défense des marins, a dû interrompre ses activités. .A.LL

St Malo : A Saint Malo peu de changements. Nous avons maintenant des cartes Ivitta, mais pas de clients. Nous voyons les marins passer pour aller en ville, mais peu s'arrêtent. Ce calme commence à devenir inquiétant. Louis Troitin

Marine Accueil Loire – St Nazaire :

Bonjour à toutes et à tous, Les mois de Mai, Juin, Juillet et septembre nous ont bien occupés ! La mise en place de l'exposition « SEAMEN'S CLUB » y a contribué largement ! Je vous invite à regarder le site mail de cette exposition afin de vous en faire

une « petite » idée (www.lelifesaintnazaire.wordpress.com). Cela nous a permis d'avoir des « rencontre débats » sur la vie des marins en escales et dans les foyers d'accueil et, surtout, une connaissance de notre « travail ». Cela nous a permis, aussi, d'avoir de nouveaux bénévoles. Voici le

calendrier de nos contacts et actions dus à cette exposition :- vernissage en présence des élus locaux,

- passages divers et variés dans la presse
- rencontres débats avec des associations locales, la CGT maritime, les catholiques locaux, le Lycée Maritime Professionnel de Nantes

Les 8 et 9 Juin, nous avons participé aux « Journées sur l'accueil des marins » organisées par Nantes Port Accueil à Nantes, le 11 juin réunion de la Commission Portuaire, le 28 Juin à Nantes nous avons participé au Congrès de l'Observatoire du Droit des Marins,

en Juillet les journalistes se sont intéressés à nous, le 3 Août nous avons organisé « la Journée à la rencontre des marins » dans le cadre de la manifestation des « Escales » de St Nazaire avec l'aide du Conseil de Bien Être local, le 5 Septembre journée rencontre avec le Seamen's Club de Brest (très sympa et constructif) et nous continuons avec le Salon des Associations de St Nazaire les 28 et 29 septembre qui, je l'espère, nous permettra d'avoir de nouveaux bénévoles. Les idées ne nous manquent pas pour différents projets dont nous vous ferons part dès leurs concrétisations.

Nantes : Bonjour à tous de l'équipe de Nantes-Port-Accueil ! La parenthèse estivale n'a pas permis de transmettre à temps ce bulletin, alors retour sur le mois de juin et aux « Journées d'accueil des marins du monde » les 7 et 8 juin derniers, particulièrement réussies. Des centaines de personnes ont visité notre exposition, beaucoup découvraient non seulement notre accompagnement des marins, mais aussi la réalité de l'activité portuaire à Nantes. Y ont grandement contribué les navettes de visite des sites portuaires sur le roquiu « Chantenay » mis à disposition par l'association des bateaux du port de Nantes et les circuits des mêmes sites dans notre minibus. Notre équipe a bénéficié du soutien du Comité de Bien-Être, des services techniques de la Ville de Nantes, de la station de Pilotage de la Loire, toujours à nos côtés, et nous avons tous apprécié l'amicale présence des bénévoles de Marine Accueil Loire de Saint-Nazaire. En plus de l'impact auprès de la population, ces journées ont permis de communiquer en direction des autorités concernées par notre activité, avec la visite du Préfet de Loire-Atlantique et des Pays de Loire, du directeur du Grand Port Maritime Nantes-Saint-Nazaire, des représentants de la direction interrégionale et de la direction départementale des Territoires et de la Mer et de ceux de la Ville de Nantes. Ces rencontres montrent la nécessité de nous faire connaître, au-delà des sites portuaires, pour témoigner auprès de tous de la présence des marins du monde dans nos ports et des efforts à accomplir pour leur assurer le bien-être auquel ils ont droit. Notre équipe espère un impact positif de tous les contacts noués pendant ces journées, et une meilleure prise en compte des droits et des besoins des équipages. Un exemple récent d'intervention prouve la nécessité de rester vigilant. Sur le site Arcelor Mittal, des doubles portes verrouillées enfermaient les marins à bord à l'escale, au nom de l'ISPS maximum, pour un transport de bobines d'acier. Il a fallu plusieurs interventions et le rappel des priorités de sécurité des marins en cas d'incendie pour que le verrou soit supprimé. Le droit de circulation des marins en escale doit être respecté. Pour une meilleure information, notre association a traduit en anglais le décret préfectoral de délimitation de descente à terre pour les marins en escale et Marine Accueil Loire propose une traduction en russe. Dernière actualité pour Nantes-Port-Accueil : pour répondre à une demande régulière des marins en visite au foyer, une « boutique » sera mise en place à la rentrée, avec essentiellement des souvenirs, cartes postales et petits objets. Bien à vous tous, amical souvenir de Nantes !

Bordeaux : Escale Estuaire de la Gironde (E.E.G.) Nous sommes toujours à la recherche de nos subventions pour obtenir notre foyer sur les quais du terminal de Bassens. Nous avons un accord de principe d'ITF mais qui nous demande les organismes qui ont déjà versé une contribution!!! - Nous avons un accord de principe du Conseil Général de Gironde (C2G) et - tout récemment un contact avec la Région Aquitaine (RA). Une table ronde est prévue en sept/oct avec C2G-RA-Communauté Urbaine de Bordeaux-Mairie de Bordeaux et la CBEGM. Mi-octobre, nous aurons une réunion amicale, incluant les

membres de l'Association, les membres potentiels pour la subventionner et d'autres membres de la communauté portuaire pour la remise des certificats à la dizaine de stagiaires ayant passé le stage de « visiteur de navire ». Nous espérons rallier de nouveaux membres à cette occasion. Nous avons pu obtenir quelques dons (notamment des Pilotes de Bordeaux) qui devraient nous permettre de couvrir les frais d'assurance et d'entretien du minibus que nous avons reçu de nos amis de Bayonne que nous remercions chaleureusement encore une fois. Nous avons toujours le douloureux problème des marins

qui sont à bord du 'Portalegre', navire de l'armement portugais 'Naviero' qui a été saisi depuis un an et les équipes d'entretien/sécurité se succèdent laissant ainsi 2 marins à l'abandon car il n'y a plus d'Agents. Cependant, les dernières nouvelles sont plutôt rassurantes car un représentant de l'armateur vient de monter à bord avec du « cash » pour les frais des marins, une commande d'eau et de fuel et l'information comme quoi les salaires des marins avaient été payés...D'autre part, des acheteurs potentiels pour reprendre plusieurs navires se présentent et l'on peut

Port la Nouvelle : J'ai été longue à répondre car nous voulions que la Mission de la Mer soit représentée à la journée des associations du 1er septembre 2013, ce qui nous a bien occupé. Nous avons fabriqué des pochettes surprises, Jean-Pierre a confectionné des confitures. Toutes les deux se sont très bien vendues. Nous avons acheté des tee-shirts et des casquettes en Espagne et là aussi la vente a été fructueuse. Nous avons comptabilisé un bénéfice de 300 euros. Ces deux derniers mois, le site "seamens-club-pln.com" a été corrigé plusieurs fois et semble être plus fiable Nathalie rajoutera régulièrement des informations trimestrielles. Un nouveau

Sète : Période de tangage pour le club de Sète.... Après la forte mobilisation des bénévoles ces deux dernières années, à l'occasion de trois séries d'abandons de navires, nous espérions une année tranquille. Elle l'a été. Presque trop. L'éloignement de notre local n'a été que plus flagrant, avec une activité en baisse, malgré notre salarié sérieux et impliqué qui faisait très correctement la tournée quotidienne vers les bateaux (quand il y en avait, car le port a connu de fortes périodes de calme). Mais quand ils n'ont que quelques heures d'escale, les marins n'ont pas le temps de passer 30 à 40 mns pour un voyage dans un bus. Le café qui fait le wifi gratuit juste à la barrière du port est largement plus tentant. Fin mai, nous avons appris que le bâtiment dans lequel nous sommes depuis 23 ans était mis en vente : le déménagement s'est imposé. Nous devons partir d'ici fin septembre. Nous avons espéré un local plus près du port. Cela a failli se faire,

Port de Bouc : Les vacances sont finies, l'été l'est presque, et nous reprenons tous progressivement nos activités, même si heureusement elles ne se sont pas arrêtées complètement durant la période estivale. Les

espérer un dénouement proche pour ce dossier. Cependant, nous avons eu un problème médical avec l'un des marins, car sans agent et sans argent, qui pouvait prendre en charge les frais médicaux ? Nous avons cherché, questionné mais ni l'Ambassade, ni le médecin des gens de mer, ni l'Aide médicale d'Etat n'ont pu nous dépanner, nous avons finalement trouvé une solution temporaire chez « Médecins du Monde ». Encore une fois, merci les Associations. Bonnes rentrée à tous. Pierre Haffreingue .

chauffeur a été embauché, ainsi le roulement à six est plus facile. Nous repartons plus confiants pour le dernier trimestre grâce :

- aux informations de Marie-Pierre du Seamens' club de Rouen, pour l'achat des cartes téléphoniques, des parfums, des souvenirs (Tour Eiffel) etc. ...
- la Sous-Préfète doit nous recontacter prochainement.
- le Sénateur et la Députée nous demandent d'autres informations pour nous aider financièrement. J'expliquerai tout cela de vive voix le 26 septembre prochain. Toute notre amitié, Martine COUSIN et toute son équipe.

mais finalement la Ville de Sète, qui nous soutient, nous a proposé un local qui semble très bien, mais plus éloigné encore. Pour l'instant, le seamen's club est fermé : le salarié a fini son contrat CAE et avec la préparation des cartons, c'est difficile d'accueillir des marins dans de bonnes conditions. Il faut ensuite recruter un nouveau salarié, tout en ne sachant pas à quelle date nous pourrions être opérationnels, ni si les marins nous rejoindront à la nouvelle adresse ? Nous espérons encore un sursaut des institutions portuaires (au sens large) pour trouver une meilleure solution. Ce serait dommage et paradoxal qu'après 23 ans d'existence, l'association sétoise suspende ses activités, au moment même où la Convention du Travail maritime 2006 se met en place, avec son focus sur l'accueil et le bien être des marins. NB / Aucune réunion de la Commission de Bien Etre depuis plus d'un an.

Hélène Scheffer.

mois de juillet et août ont été plutôt moyens au niveau de la fréquentation, mais encore plus pour les dépenses moyennes par marin. Néanmoins nos comptes sont équilibrés car les différentes subventions sont rentrées avant

l'été. Par contre nous sommes toujours très pénalisés par la situation au Port Conteneur (PC) de Port Saint Louis, dont nous ne pouvons assurer l'ouverture qu'épisodiquement. A la suite de la privatisation du port, la mise en application des nouvelles normes de sécurité/ sûreté, les zones des différents opérateurs privés sont désormais fermées et cela empêche les marins de rejoindre à pieds notre annexe du foyer comme par le passé. Or nous n'avons plus, ni les moyens humains (manque de bénévoles et de salariés), ni les moyens matériels (il nous manque toujours un minibus, moteur cassé, que nous n'arrivons pas financièrement à remplacer), pour en assurer une ouverture régulière. Cela nous est bien sûr très préjudiciable au niveau de la fréquentation et par ricochet pour nos finances, mais surtout cela pénalise fortement les marins qui sont obligés de rester à bord pendant leur escale. Pourtant je peux vous assurer que la demande est forte, mais nous sommes obligés presque tous les soirs de décliner pour les raisons citées plus haut. Nous avons bien sûr discuté de ce problème lors de différentes réunions

Marseille : Il n'y a pas vraiment de rentrée à Marseille puisque le foyer pour les équipages des navires de croisière a été ouvert tout l'été. Le nouveau bâtiment permet de bien accueillir les marins, nous continuons à avoir une baisse de fréquentation due à l'éloignement des paquebots à quai le samedi. La nouveauté, le distributeur de boissons chaudes répond à un désir des marins, surtout pour les cappuccinos. Notre installation Internet en cas de grande affluence, principalement le dimanche avec plus de quarante connexions simultanées, continue à boguer. Cela est dû au fait que nous sommes à 3,450 km du central téléphonique, c'est pourquoi nous avons pris la décision d'installer une liaison par satellite, nous pouvons espérer 20 Mega à la descente et 5 à la remontée. Cette installation ne devrait pas nous coûter plus chère que l'actuelle puis qu'elle va remplacer deux abonnements téléphoniques et deux abonnements Internet. Le foyer de la rue de Forbin a été réouvert fin

La Réunion : Mail pour MC.LENAY, Présidente de St Nazaire : » *J'espère que tu vas bien. Votre nouveau commandant du port sera Dominique BRICHE qui vient de la Réunion. Il était membre très actif de notre foyer. Je lui ai déjà parlé de toi.* « Pour Angel, le nouvel administrateur des affaires maritimes de Bordeaux vient aussi de la Réunion. Eric LEVERT. Il a travaillé au ministère de la mer avant d'arriver à la Réunion. Bien à vous. Alain Djeutang

avec tous les acteurs concernés (Commission Portuaire, Port, Opérateurs privés) sans trouver de solution satisfaisante pour l'instant. **CONSEQUENCE, DEPUIS PLUS D'UN AN C'EST LE BIEN-ETRE DES MARINS QUI N'EST PLUS ASSURE. !** Par ailleurs le nombre de bénévoles est à peu près stable avec toutefois une tendance à la baisse que nous n'arrivons pas à compenser. Nous avons huit salariés, dont deux dont nous venons de renouveler les contrats aidés à 80% à partir de juillet. Pour la contribution obligatoire des armateurs, les nouvelles du groupe de travail du Conseil Supérieur étaient plutôt optimistes avant l'été, mais depuis, silence radio, il ne s'est rien passé et pourtant nous en attendons beaucoup. Enfin, dernier point, nous allons participer à une Journée des Associations, organisée par la ville de Martigues le samedi 21 septembre. Le but étant des rencontres/échanges entre les Associations, faire connaître les Associations par le grand public et éventuellement trouver de nouveaux bénévoles, débattre sur les problématiques liées à nos activités et aussi passer un moment convivial ensemble. François Bascove.

août avec la même salariée prise en charge par l'AGISM. La vente du terrain et de l'hôtel qui nous accueille se précise et il a été dit au personnel qu'un nouvel hôtel sera construit. Dans le cadre de Septembre en Mer qui regroupe 385 manifestation autour du thème de la mer, de La Ciotat à Port Saint Louis du Rhône, nous avons organisé un apéritif pour les bénévoles et des visiteurs dans le nouveau foyer. C'était la journée « Portes Ouvertes », mais une petite porte puisque nous n'avons accueillis que 6 visiteurs et tout de même recruté une candidate bénévole. Marseille Capitale Européenne de la Culture est une grande réussite avec plus de 5 millions de visiteurs, les nouvelles installations permettent aux paquebots de moins de 170 mètres de s'amarrer en pleine ville face au fameux musée: le MUCEM. En le visitant j'ai eu le plaisir de rencontrer des marins philippins du navire accosté en face.